L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 9 MAI 1890.

PETITES ANNONCES.

Académie française, espagnole et allemande (ci-devant collège de Dolbeau) No 303 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux demoiselles par une nouvelle méthode. Conversation. Rue de classe. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

A VENDRE.

BUVETTE avec toutes les installations; bon emplacement. S'adresser à Jno. Alsina 257 Decatur. 4 mai—1 mois

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Dr J. S. Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,626—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Augustus Bernoun, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—8 11 17

Succession de Patrick McGrath et femme et d'Edward McGrath.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,078—Division B.—Attendu que Norah McGrath a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la susdite succession; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles la succession ne devrait pas être ouverte et administrée.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1890.

[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme :

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

8 mai—8 11 17

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de la paroisse d'Orléans—No 30,075—Division E.—Attendu que Norah McGrath a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Forge, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles la succession ne devrait pas être ouverte et administrée.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1890.

[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme :

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

8 mai—8 11 17

Succession de George F. Tapken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 26,312—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Nicholas Bertucat, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 mai—7 13 16

Succession de Daniel O'Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,744—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Timothy O'Regan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 mai—7 13 16

Succession de Philip Forget.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,085—Division D—Attendu que Paul N. Vercouille a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Forget, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles la succession ne devrait pas être ouverte et administrée.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1890.

[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme :

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

7 mai—7 13 16

Succession de Samuel Casey, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,487—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Robert Casey, Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril 30—mai 4 9

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—E. Hartsman vs ses créanciers.—No 29,825—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de E. Hartsman que cette affaire a été renvoyée devant l'étude de Me. Hyman, notaire de cette ville, commençant le 10 juin 1890, à 11 heures A. M. que Aug. Bernoun, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et jusqu'à de nouveaux ordres de cette Cour, que toutes procédures contre ses biens personnels soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1890.

[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme :

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

8 mai—8 11 17

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,004—Division C.—P. R. Angolevich vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de l'insolvable P. R. Angolevich, soit ordonnée et tenue par-devant Ferdinand Kirchner notaire, le mardi 10me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., afin que les dits créanciers arrangent les termes et les conditions sur lesquels la propriété abandonnée par l'insolvable dans cette affaire, sera vendue et toutes autres matières à être considérées par eux.

Il paraît aussi nécessaire pour effectuer la vente de la dite propriété, et de régler cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 6 mai 1890.

[Signé] F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

7 mai—7 23 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans — No 28,890—Division E.—Charles Desforges vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Charles Desforges, insolvable, soit tenue et convoquée par-devant le Juge Billings, notaire de cette ville, le LUNDI, neuvième jour de juin 1890, à onze heures A. M., dans le but de déshériter de 16 arpents de terre de front, sur 40 de profondeur, situés sur le côté de la rivière Mississippi, dans la paroisse d'Orléans, et de régler les conditions dans lesquelles les biens abandonnés devront être vendus.

Nouvelle-Orléans, 9 mai 1890.

[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

7 mai—7 23—juin 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,268—Division B.—J. W. H. Eckert vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Eckert soit ordonnée dans cette affaire soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le samedi 31me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., dans le but que les dits créanciers fixent les termes et conditions de la vente des biens sur la vue Robertson appartenant à l'insolvable et généralement s'entendant par les créanciers, ce fixé par eux comme il est demandé par la cédule.

Nouvelle-Orléans, 26 avril 1890.

[Signé] FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme.

M. GUIRAUD, Député-Greffier.

27 avril—27—mai 18 21

Succession de Mme. Duncan vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,228—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix heures qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John H. Rice, syndic provisoire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 mai—4 9 13

Succession de Sam'l H. Case jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,487—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix heures qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John H. Rice, syndic provisoire de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril 30—mai 4 9

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La présente Loi de Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et recevance par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages mensuels (Janvier et Juillet) sont tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu au public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous désirons, par les présentes, que nous présidions à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlions en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jno. Early
COMMISSAIRES

Grand Tirage Mensuel,

A L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 MAI 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	250,	50,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$200,	20,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
2,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, et pour tous autres renseignements que l'on voudrait avoir, s'adresser en consultant. Votre écriture devra être distincte et la Signature Mentionner. On n'aura rien au secret plus prompte et plus satisfaisante qu'en voyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres enregistrées. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne

Adresser vos lettres enregistrées ainsi :

New Orleans National Bank,

New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS qu'il paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dans les limites de cette ville, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Dédommagement dans des contrôles et des primes mensuelles.

N'importe—vous gagnez dollar un le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à Chances égales. Tout billet offert en vente est un billet entier et contient la valeur

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

1re ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de billets de valeur.

J. B. Lallande vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,164—En vertu d'un ordre de vente rendu dans cette affaire le 21 avril 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 73 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le MERCREDI 7 mai 1890 à midi, les billets ci après décrits, dans les termes suivants—

$3,682 53.

Mentros, Lne, 2 avril 1889.

Le vingt-huitième jour du mois de décembre 1889, je promets de payer à l'ordre de J. B Lallande, à son bureau à la Nouvelle Orléans, Lne.

Trois mille-six-cent-trente-deux piastres 53 cents, valeur reçue, avec intérêt, au taux de huit pour cent par an à partir de maturité jusqu'à paiement.

No 107. dû le 28-31 décembre 189.

Signé L. D. McLain

et endossé sur le verso

Signé J. B. Lallande. Demande, protêt et avis de protêt écrités.

Signé J. B. Lallande.

$2,825

Nouvelle-Orléans, Lne., 2 septembre 1889.

Le quinzième jour de février prochain (1890), je promets de payer à l'ordre de J. B. Lallande, à son bureau, cet cette ville.

Deux mille-huit-cent-vingt cinq piastres, valeur reçue, avec intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de maturité jusqu'à paiement

Dû le 15-18 février 190.

Signé Jno. F. Clark

et endossé au verso

Signé J. B. Lallande.

Ce dernier billet étmont protesté par James Fahey, notaire, le 16 février 90 pour non paiement, ainsi qu'il appert du protêt annexé au billet, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 avril—25 26 29—mai 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. S. Whitaker vs J. J. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,052—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le MARDI 27 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Certain terrain dans le Premier District, borné par les rues Remparts, Dryades, Perdido et Poydras, mesurant, au pieds français, 30 pieds de face sur la rue Remparts, sur 89 pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant la moitié du plus proche de la rue Perdido, numéro 114 de la rue Remparts. Ledit terrain No 6, acquise par Mme Mathilde Martin, femme de Jules Pierre O'Conner, ici autorisée par son époux, d'Auguste Marchal, par acte passé pardevant André Hero, jne, notaire, le 16 octobre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 avril—25—mai 2, 9, 16, 23, 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizen's Bank of Louisiana vs Mme Therese Dietrich Groetsch et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,929—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans la première district de cette ville, le SAMEDI 10 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et appurtenances y attachés, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'île Delord, borné par les rues Bienville, Tchoupitoulas, Water, Peniston et Général Taylor, désignés par les Nos 9 et 10, se touchant et mesurant, chacun, 32 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade sur Tchoupitoulas, sur 32 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Ces terrains sont bien situés pour les affaires étant l'avantage d'être à proximité du chemin de fer de ceinture le long de l'Avenue et du Fer-ry, bateau à vapeur qui traverse le fleuve devant la porte de l'acquéreur.

Il y a deux terrains dans le Sixième district de cette ville, carré d'île No 105, borné par les rues Annunciation, Tchoupitoulas, Annexist-ens, Alise et Foucher, désignés comme les terrains Nos 2, 3 et 4 et les Nos 11, 14 et 15.

Les Nos 2 et 3 se touchent et mesurent, chacun, 32 pieds 1 pouce de façade rue Tchoupitoulas et 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière; les Nos 14 et 15 ont, chacun, 32 pieds 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas et 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière; le terrain No 2 a une profondeur de 116 pieds 9 pouces et 6 lignes, et du côté du terrain No 3, une profondeur de 116 pieds 9 pouces et 1 ligne. Le terrain No 4 a une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 6 lignes, et du côté du terrain No 5, de 102 pieds 5 pouces et 6 lignes. Ces 2 terrains sont immédiatement en face de l'usine des Louisiana Ice Works.

Le terrain No 11 mesure 31 pieds 6 pouces de façade rue Aline sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 14 et 15 se touchent et mesurent, chacun, 31 pieds 3 pouces de façade rue Madison, Cambreane, Levée et Deuxième, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, 125 pieds de profondeur entre Madison, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, et est cette partie du dit lot, commençant à cent pieds du coin des rues Madison et Deuxième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Pour la première propriété : 1° comptant, à payer le billet hypothécaire de $220 datés du 2 mars 1889, payable un an après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement; 5 0/0 frais d'avocat sur le montant en litige, et les frais et charges du procès et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

2° Et sur les termes de crédit pour faire face au billet hypothécaire de $220, daté le 2 mars 1889, payable deux ans après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement.

3° Et la balance, s'il y en a comptant.

Et pour la seconde propriété : 1° comptant pour payer le billet hypothécaire de $170, daté le 2 mars 1889, payable un an après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement; 5 0/0 frais d'avocat sur le montant en litige, et les frais et charges du procès et la vente, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

2° Et sur les termes de crédit pour faire face au billet hypothécaire de $170, daté le 2 mars 1889, payable deux ans après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement.

3° Et la balance s'il y en a comptant.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 avril—9 16 23 30—mai 7 10.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V. Meyer versus la veuve et les héritiers de Valentine Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,943—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le MARDI 13 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de cette ville, lief borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Magistrates et Law, désigné par le No 1378, d'après un plan dépose sur l'Etude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 24. Cet lief de terre mesure 319 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur la rue Marigny sur le Champ-Elysées, et 265 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Le dit lief se compose de—

1° Un lot de terre hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune, le fonds capital de ladite banque, mesurant 106 pieds 6 pouces 6 lignes de face aux Champs-Elysées sur 285 pieds 9 pouces de profondeur jusqu'à la rue Marigny, sur laquelle ledit lot mesure 106 pieds 6 pouces 6 lignes de face.

2° Un treize lotd de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, et mesurant, chacun, 21 pieds 3 pouces de face sur 71 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le lot 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 36 pieds de face à la rue Magistrates sur 147 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur; le lot No 13 forme le coin des Champs-Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur 118 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Champs-Elysées et la rue Law, et le lot No 11 85 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 85 pieds 9 pouces de profondeur; les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 118 pieds de profondeur, le lot No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.

II Un lot de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 1 de 3 et qui fait les numéros de 1 à 9, compris entre les rues Marigny, Law, Champs-Elysées et Consolation, tel que dressé, d'après un plan dressé par F. Pilié et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Le dit lief mesure, au pied anglais, d'après un plan déposé en l'étude de E. R. Carmen, notaire, 159 pieds 6 pouces de face aux rues Marigny et Champs-Elysées, et 320 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Consolation et Law.

III Cinq lots de terre dans le 6e district, désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'île No 45, bornés par les rues Marigny, Mandeville, Law et Magistrat, d'après un plan de Vedenin, daté le 31 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cartilier, notaire. Ces lots se touchent, chacun, 40 pieds de face sur la rue Marigny sur 124 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et forment un lief de 200 pieds de face sur la rue Marigny sur 124 pieds 8 pouces de profondeur; le dit lot No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16 avril—16 23 30—7 14 17 mai

VENTES A L'ENCAN

PAR ROSY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente à crédit

DE

Cinq ilets carrés et de Cinquante Terrains convenables pour y bâtir

Dans les Premier, Deuxième, Quatrième et Sixième Districts;

Le plus grand nombre desquels sont situés dans la banlieue Delachaise, près de l'Avenue de la Louisiane,

Les veines de la Compagnie de fabrication de glace et celles de la Compagnie de fabrication d'huile de coton, et sur

l'Avenue Peters, la rue Broadway et autres, à l'encan.

Succession de Mme Eléonore Pocheln, Veuve de Dominique Pocheln.

No 22,616.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ROSY & O'CONNOR—NICHOLAS J. ROSY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signés dans la susdite affaire, le 29 avril 1890, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession, la propriété de très grande valeur, ci après décrite savoir :

PREMIER DISTRICT.

1° Une portion de terre dans le Premier District de cette ville, carré d'île borné par les rues Howard, Liberté, Calliope et Clio, étant la moitié du terrain No 9 et mesurant 14 pieds 6 pouces de façade, rue Howard, sur 119 pieds de profondeur. Les améliorations compreanent une maison de résidence à un étage désignée par le No 287 de la rue Howard.

2° Le carré d'île No 650 dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Perdido, Salcedo et Lopez et la canal Poydras. Le dit carré mesure 300 pieds de façade sur chacune des rues susdites, et contient ensemble 233 pieds 7 pouces 4 lignes de façade rue Salcedo; 203 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade sur le canal Poydras; 200 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Perdido, sur 191 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue Lopez.

3° Dix terrains formant presque tout le carré No 657, dans le premier district de cette ville, borné par les rues Canal, Gasquet, Salcedo et Lopez, et mesurant ensemble toute la façade rue Gasquet, de 203 pieds 5 pouces; toute la façade sur la rue Lopez de 319 pieds 8 pouces et 6 lignes; 320 pieds, pour ce qui est de la façade rue du Canal, au coin de la rue Lopez, 299 pieds 2 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale s'étendant vers les rues Salcedo et Gasquet.

Propriété du Deuxième District.

4° Un terrain dans le deuxième district de cette ville, carré d'île No 405, borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Gayoso et Salcedo, désigné comme le terrain No 14 et mesurant 31 pieds 6 pouces de façade rue Ste-Anne, sur 89 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du plus rapproché de la rue Gayoso et 89 pieds 9 pouces de profondeur de l'autre côté.

Propriété du Quatrième District.

5° Sept terrains dans le Quatrième district de cette ville, carré d'île No 340 borné par les rues Jackson, Philip, Howard et Carondelet, désignés comme les terrains Nos 6 et 61, se touchant et mesurant chacun 27 pieds 6 pouces de façade rue Tchoupitoulas sur 125 pieds de profondeur.

Ces beaux et vastes terrains sont situés juste au dessous des usines de la Compagnie de Fabrication de Glace de la Louisiane, un terrain très enviable pour y bâtir.

30 Six terrains dans le Sixième District de cette ville, carré d'île No 105, borné par les rues Annunciation, Tchoupitoulas, Annexist-ens, Alise et Foucher, désignés comme les terrains Nos 2, 3 et 4 et les Nos 11, 14 et 15.

Les Nos 2 et 3 se touchent et mesurent, chacun, 32 pieds 1 pouce de façade rue Tchoupitoulas et 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière; les Nos 14 et 15 ont, chacun, 32 pieds 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas et 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière; le terrain No 2 a une profondeur de 116 pieds 9 pouces et 6 lignes, et du côté du terrain No 3, une profondeur de 116 pieds 9 pouces et 1 ligne. Le terrain No 4 a une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 6 lignes, et du côté du terrain No 5, de 102 pieds 5 pouces et 6 lignes. Ces 2 terrains sont immédiatement en face de l'usine des Louisiana Ice Works.

Le terrain No 11 mesure 31 pieds 6 pouces de façade rue Aline sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 14 et 15 se touchent et mesurent, chacun, 31 pieds 3 pouces de façade rue Madison, Cambreane, Levée et Deuxième, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, 125 pieds de profondeur entre Madison, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, et est cette partie du dit lief, commençant à cent pieds du coin des rues Madison et Deuxième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Pour la première propriété : 1° comptant, à payer le billet hypothécaire de $220 datés du 2 mars 1889, payable un an après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement; 5 0/0 frais d'avocat sur le montant en litige, et les frais et charges du procès et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

2° Et sur les termes de crédit pour faire face au billet hypothécaire de $220, daté le 2 mars 1889, payable deux ans après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement.

3° Et la balance, s'il y en a comptant.

Et pour la seconde propriété : 1° comptant pour payer le billet hypothécaire de $170, daté le 2 mars 1889, payable un an après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement; 5 0/0 frais d'avocat sur le montant en litige, et les frais et charges du procès et la vente, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

2° Et sur les termes de crédit pour faire face au billet hypothécaire de $170, daté le 2 mars 1889, payable deux ans après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement.

3° Et la balance s'il y en a comptant.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 avril—9 16 23 30—mai 7 10.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V. Meyer versus la veuve et les héritiers de Valentine Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,943—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le MARDI 13 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lief de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de cette ville, lief borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Magistrates et Law, désigné par le No 1378, d'après un plan déposé sur l'Etude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 24. Cet lief de terre mesure 319 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur la rue Marigny sur les Champs-Elysées, et 265 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Le dit lief se compose de—

1° Un lot de terre hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune, le fonds capital de ladite banque, mesurant 106 pieds 6 pouces 6 lignes de face aux Champs-Elysées sur 285 pieds 9 pouces de profondeur jusqu'à la rue Marigny, sur laquelle ledit lot mesure 106 pieds 6 pouces 6 lignes de face.

2° Un treize lotd de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, et mesurant, chacun, 21 pieds 3 pouces de face sur 71 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le lot 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 36 pieds de face à la rue Magistrates sur 147 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur; le lot No 13 forme le coin des Champs-Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur 118 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Champs-Elysées et la rue Law, et le lot No 11 85 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 85 pieds 9 pouces de profondeur; les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 118 pieds de profondeur, le lot No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.

II Un lot de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 1 de 3 et qui fait les numéros de 1 à 9, compris entre les rues Marigny, Law, Champs-Elysées et Consolation, tel que dressé, d'après un plan dressé par F. Pilié et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Le dit lief mesure, au pied anglais, d'après un plan déposé en l'étude de E. R. Carmen, notaire, 159 pieds 6 pouces de face aux rues Marigny et Champs-Elysées, et 320 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Consolation et Law.

III Cinq lots de terre dans le 6e district, désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'île No 45, bornés par les rues Marigny, Mandeville, Law et Magistrat, d'après un plan de Vedenin, daté le 31 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cartilier, notaire. Ces lots se touchent, chacun, 40 pieds de face sur la rue Marigny sur 124 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et forment un lief de 200 pieds de face sur la rue Marigny sur 124 pieds 8 pouces de profondeur; le dit lot No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16 avril—16 23 30—7 14 17 mai

VENTES A L'ENCAN

PAR ROSY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention Capitalistes!

Placement rémunératif dans le centre de la ville.

Magasin rapportant un bon revenu, une Magazine, et une élégante résidence, rue St-Charles.

Henry Hyman et als., vs Stella M. Hyman testrice et als.

No 29,917.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR ROSY & O'CONNOR — Nicholas J. Rosy, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 2 mai 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après décrite, à savoir—

Le magasin situé No 36 rue Magazine

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'île borné par les rues Magazine, Foucher, Foydras et Fayolle désigné comme île No 1 et mesurant 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Magazine, 26 pieds 10 pouces dans le fond et face à la rue Foucher sur une profondeur de 147 pieds 9 pouces et 2 lignes en tirant du dit lief un lief de terre vers la rue Foydras et 148 pieds 10 pouces de profondeur sur le côté du lot No 2. Les améliorations consistent d'un magasin en briques à quatre étages connu comme le No 88 de la rue Magazine, dans le centre des groceries et des magasins de commission occupé par MM. Pin et Brothers et vendu sujet à un bail de $1,000 par an jusqu'au 30 septembre 1891.

Résidence No 186 rue St-Charles.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'île borné par les rues St-Charles, St-Mary au Church, Gir